

21 janvier 2014

.....1 <sup>er</sup> Collège.....	<b>Elus FO au CRE</b>	.....3 <sup>ème</sup> Collège.....	<b>Représentant syndical FO au CRE</b>
Audrey LOIR	2 <sup>ème</sup> Collège Gérick DAGOIS Isabelle NOGRETTE	Pascal MEAUDE Cédric BARRET	Patrick HERMAS



Trésorière adjointe



Secrétaire du CRE



Secrétaire adjoint



## UN COMITÉ D'ENTREPRISE, ÇA SERT À QUOI AU JUSTE ?

L'AFPA dispose d'un Comité Central d'Entreprise et de 22 Comités Régionaux.

**Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés :** Le code du travail prévoit que le COMITÉ D'ENTREPRISE « a pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production » (C. trav., art. L. 2323-1).

**Le comité d'entreprise a des attributions économiques pour surveiller la marche générale de l'AFPA :**

Le COMITÉ D'ENTREPRISE a un droit à information et à consultation sur toutes les questions concernant la marche de l'entreprise et les conditions de travail.

Le COMITÉ D'ENTREPRISE a d'abord pour mission de surveiller la marche générale de l'AFPA et les conditions de travail des salariés. Il s'agit des attributions économiques du COMITÉ D'ENTREPRISE, qui sont principalement décrites dans 2 articles du code du travail :

- l'article L. 2323-6 : le COMITÉ D'ENTREPRISE est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'AFPA et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel ;

- l'article L. 2323-27 : le comité d'entreprise est informé et consulté sur les problèmes généraux concernant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération.

Il existe d'autres articles du code du travail qui prévoient que le COMITÉ D'ENTREPRISE doit être consulté dans telle ou telle situation ou sur tel et tel sujet. C'est le cas notamment en matière de formation professionnelle, de durée du travail, de licenciements économiques, de restructurations, etc.

**Le comité d'entreprise s'occupe des activités sociales et culturelles qui permettent aux salariés de bénéficier de divers avantages :** La gestion des activités sociales et culturelles est l'autre volet des missions du COMITÉ D'ENTREPRISE. Mettre en place une politique sociale, choisir les avantages et les activités dont vont bénéficier les salariés, gérer au quotidien les oeuvres sociales, établir des critères de différenciation objectifs entre les salariés, passer des contrats avec les prestataires de services, etc. Voilà en quoi consiste schématiquement la gestion des activités sociales et culturelles, pour laquelle le COMITÉ D'ENTREPRISE bénéficie d'un monopole.



**inFO délégation FO au CRE AFPA Centre**

**Vos élus FO sont à votre écoute**

**Personnel de cuisine :**

**Titulaire : Audrey LOIR - Chartres**

[Audrev.loir@afpa.fr](mailto:Audrev.loir@afpa.fr)

**Suppléant : Gérick DAGOIS - Châteauroux**

[Gerick.dagois@afpa.fr](mailto:Gerick.dagois@afpa.fr)

**Personnel d'appui et d'accompagnement :**

**Titulaire : Isabelle NOGRETTE - Olivet**

[Isabelle.nogrette@afpa.fr](mailto:Isabelle.nogrette@afpa.fr)

**Cadres :**

**Titulaire: Pascal MEAUDE - Olivet**

[Pascal.meaude@afpa.fr](mailto:Pascal.meaude@afpa.fr)

**Suppléant : Cédric BARRET - DR**

[Cedric.barret@afpa.fr](mailto:Cedric.barret@afpa.fr)

**Représentant syndical FO au CRE :**

**Patrick HERMAS**

[fo.afpa.centre@gmail.com](mailto:fo.afpa.centre@gmail.com)

**N'hésitez pas à nous contacter**



Déclaration au Comité Régional d'Établissement

AFPA région Centre de janvier 2014

**Mutuelle obligatoire**

La part patronale concernant la mutuelle obligatoire est dorénavant fiscalisée et soumise à l'impôt sur le revenu.

**La loi de finance a même prévu un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

Un exemple, pour être précis sur le sujet :

La cotisation famille est de 120,84€ par mois dont 48,34€ de part patronale.

Le salarié avec la cotisation famille devra donc déclarer **580,08€ supplémentaires** sur sa déclaration d'impôt 2013 !!!

**A ce tarif, il n'est pas compliqué de trouver mieux et moins cher !!!**

**Force Ouvrière** a depuis le début de ce dossier soutenue la position de libre décision des salariés d'adhérer ou non à un régime complémentaire santé collectif.

**A chacun d'assumer ses positions et ses responsabilités.**

Quelle communication avez-vous prévue de faire vis-à-vis des salariés de l'AFPA pour expliquer que les montants de leurs fiches de paie ne correspondront pas à ce qu'ils devront déclarer aux impôts ?

Cette différence devrait générer un calcul pour chaque fiche de paie effectuée, un logiciel est-il prévu à cet effet par la maîtrise d'ouvrage informatique ou les salariés en charge de la paie du personnel seront-ils obligés de l'effectuer « à la main » ?

**Réponse de la directrice régionale :**

Une communication sera adressée au personnel au personnel fin janvier afin que les montants imposables soient réintégrés dans la déclaration de revenu 2013.

## Informations de la Présidente

### Informations économiques

Nous sommes en clôture annuelle actuellement, les chiffres à fin décembre pourraient être disponibles seulement en mars.

Le budget annuel 2014 sera présenté prochainement au conseil d'administration. Après validation, nous disposerons de la ventilation par établissement.

Nous avons reçu l'engagement de la reconduction intégrale de notre commande Conseil Régional 2013 pour 2014.

Un appel d'offre sur le fonds réactif du CR est arrivé. Il porte sur 31 lots et couvre l'ensemble des départements. La réponse est attendue au plus tard pour le 7/02/2014. L'AFPA va se positionner sur 13 lots. Pour 13 autres lots la réponse pourrait être en partenariat avec d'autres organismes de formation. Le public jeune est largement ciblé avec des modules de 140 heures.

**Des modules de 140 heures sont ridiculement courts et ne permettent pas l'augmentation du niveau de compétence.**

**De tels modules ne correspondent au mieux qu'à une approche, une découverte, une préparation en vue d'une formation qualifiante.**

La subvention hébergement & restauration du CR est reconduite à hauteur de **1350000 €** pour un coût réel de 2000000 € ! **Pour pallier à l'insuffisance de financement par le Conseil Régional et permettre une offre équitale sur toute la région, l'AFPA est contrainte à financer les 650 000 € sur ses fonds propres !!**

### Mouvements au niveau des sites détachés

Dreux – Déménagement – Bail 18 mois – La Mairie de Dreux reprend les locaux des Oriels au 30 juin 2014. Locaux de la Radio : friche industrielle, anciennement Philipps – Ultra sécurisé – Locaux neufs – 300 milles €, contrat de plan, pour faire les travaux. Si commande en 2015 nous prolongerons la location – le coût est équivalent à celui que représentait simplement le gardiennage aux Oriels. On va perdre 150 000 € sur deux ans.

Est-ce logique de rester sur le bassin de Dreux ? Oui, si des prestations peuvent être proposées à 15 € et non à 7 € !!!

Le Blanc – Convention signée avec le Lycée Pasteur – Très bel établissement scolaire – On peut utiliser les locaux si nous avons des commandes – Beaucoup de possibilités, plateaux techniques superbes.

La mairie du Blanc souhaitait reprendre les locaux actuellement occupés par l'AFPA au 1er avril 2014

### Mouvements du personnel et recrutements

**Nous dénonçons l'absence d'équité dans le traitement des mouvements du personnel. En effet, certains collègues sont rétrogradés de classe lors de leur changement d'emploi alors que d'autres salariés sont depuis des années maintenues dans leur ancienne classification (hiérarchique) alors qu'ils n'ont plus du tous les mêmes responsabilités.**

La présidente du CRE explique qu'elle applique la règle depuis son arrivée à la fonction de directrice régionale. Elle ne peut gérer des décisions prises par le passé.

**La réponse ne nous satisfait absolument pas puisqu'elle valide le fait discriminatoire dans le traitement du personnel !**

## **Recrutement d'un manager RS pour le territoire Berry**

**Une fois de plus, nous nous interrogeons sur l'efficacité du recrutement d'un manager RS sur le territoire Berry. L'expérience actuelle, ne démontre pas la valeur ajoutée par les managers RS, alors qu'à l'inverse, il y a un vrai besoin de recrutement en personnel de terrain en charge du recrutement.**

### **AFPA Transitions**

Le projet de nouvelle organisation a été présenté au CCE. Une information devrait être donnée au CRE de février.

Les DR traiteront ce point avec le président Barrou et le DG le 11 février prochain. Le déploiement de la nouvelle organisation est prévu pour juin 2014. Le personnel AFPA Transitions sera informé par la directrice régionale le 13 février.

Pour ce qui est de l'activité, le marché CSP Pôle Emploi va jusqu'en 2015.

### **VAE**

51% des dossiers sont déposés à l'éducation nationale au niveau secondaire

5% des dossiers sont déposés à l'éducation nationale niveau supérieur

5% des dossiers sont déposés au CNAM

25% des dossiers sont déposés à jeunesse et sports

12% des dossiers sont déposés en vue de l'obtention d'un titre professionnel

La part de l'AFPA n'est donc pas négligeable. Nous avons une marge de développement, en particulier sur de la VAE collective qui est plus facile à organiser.

Nous reviendrons sur ce sujet au prochain CRE, n'hésitez pas à nous alerter sur les difficultés « terrain » que vous rencontrez au quotidien.

### **Ligne Commerciale**

Comment expliquer que le tournage fraisage sur Olivet ne reçoit aucun stagiaire relevant du marché privé ?

#### **Quid du démarchage commercial en vue d'éviter la fermeture définitive des ateliers ?**

**Nous ne comprenons pas que la ligne développement ne réagisse pas et ne prospecte pas sur un secteur d'activité fortement représenté en région Centre et en particulier sur le Loiret.**

**Nos questions restent sans réponse : Quelles entreprises ont été démarchées ? Quels sont les besoins des entreprises ? Pour quelles raisons n'avons nous pas été retenu ?**

**Comment se fait-il que la direction d'établissement n'a pas de visibilité sur l'activité et les résultats de la ligne développement ?**

**Même problème avec Peintre Décor à Veigné = Même question sans réponse !!!**

**Nous constatons que la ligne « développement » fonctionne plus en réponse aux demandes qu'en prospection de nouveaux clients.**

## Certification

Le responsable régional Qualité est en charge du suivi de la certification et des agréments.

Nous avons 180 titres pour la région Centre. Les agréments nous sont donnés pour la période calendaire. Une partie importante de renouvellement va arriver au 30 juin 2014.

L'organisation de la certification est sous la responsabilité du directeur de Centre.

## Prochain CRE ordinaire le 18 février à Olivet



Être inscrit pour la réception par e-mail des parutions de **FO**-AFPA Centre, c'est avoir l'assurance d'être informé rapidement, précisément et objectivement des faits essentiels. L'inscription est gratuite et vous permet de recevoir sur votre messagerie électronique personnelle des dépêches quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles d'information locale, régionale ou nationale.

Inscrivez-vous en adressant une simple demande à : [fo.afpa.centre@gmail.com](mailto:fo.afpa.centre@gmail.com)